Guide d'utilisation

CIVR Vins du Roussillon

LES AOC DU LANGUEDOC & LES IGP SUD DE FRANCE
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC DU LANGUEDOC ET DES IGP SUD DE FRANCE
Sud de France

PAYS D'OC
Indication Géographique Protégée
Vins de cépages

CONTACTS

Déclaviti

CIVR Vins du Roussillon

ecostat@vins-du-roussillon.com

04 68 51 59 92

LES AOC DU LANGUEDOC & LES IGP SUD DE FRANCE

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC DU LANGUEDOC ET DES IGP SUD DE FRANCE

Sud de France

declaviti@languedoc-wines.com

04 68 90 38 35
04 68 90 23 45
04 68 90 13 23
04 67 07 03 36

PAYS D'OC
Indication Géographique Protégée
Vins de cépages

declaviti@interoc.fr

04 67 82 19 31
04 67 82 19 34
04 67 82 18 16
04 67 82 19 32

Sommaire

1 – Connection à DECLAVITI	p. 4
2 – Inscription	p. 5
3 – Informations requises	p. 6
4 – Vos coordonnées	p. 7
5 – Votre compte	p. 8
6 – Gérer vos Accès	p. 9
7 – Statuts de vos contrats	p. 11
8 – Nouveau contrat	p. 12 à p.22
9 – Actions	p. 23
10 – Consultation et Gestion	p. 24 et 25
11 – Contrat avec un opérateur non inscrit sur DECLAVITI	p. 26
12 – Modifications	p. 27
13 – Soldage des contrats	p. 28
14 – Habilitations	p. 29 à 30
15 – Liste des produits - contrats d'achat de vrac	p. 31

1 – Connection à DECLAVITI

- Sur Internet, utilisez de préférence les navigateurs **Google Chrome** ou **Firefox**, et tapez : www.declaviti.fr

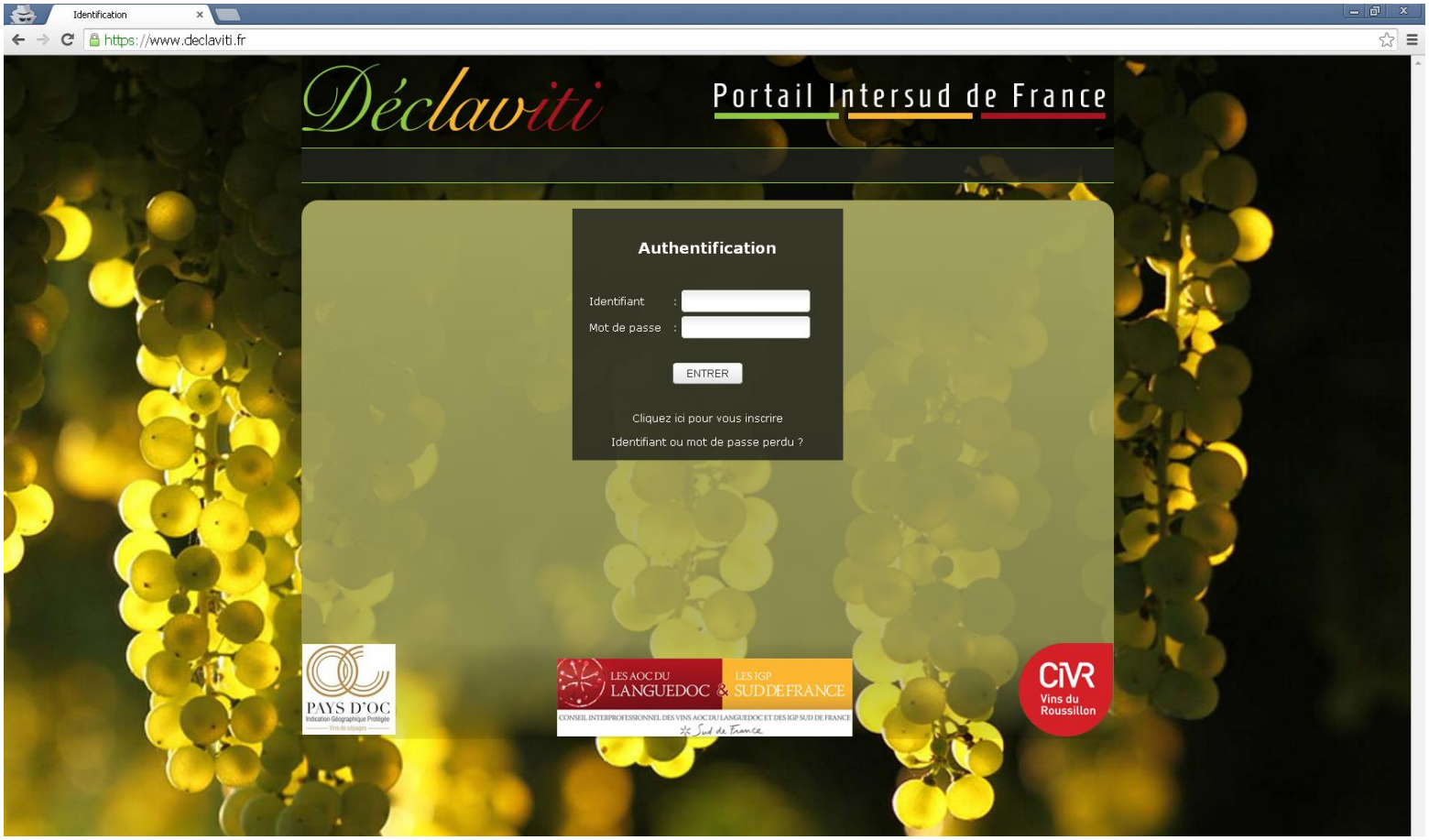

2 – Inscription

- Sélectionnez «Cliquez ici pour vous inscrire»

- Sélectionnez Producteur ou Négociant et «Continuer mon inscription»

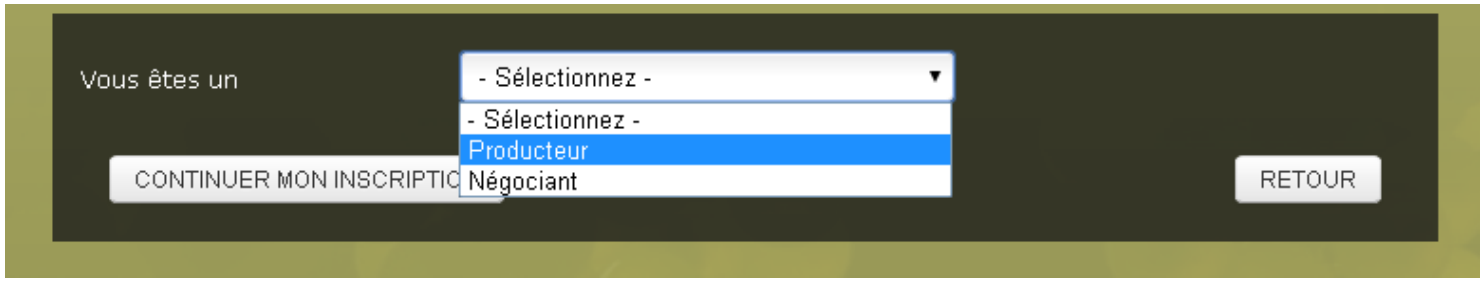

3 – Informations requises

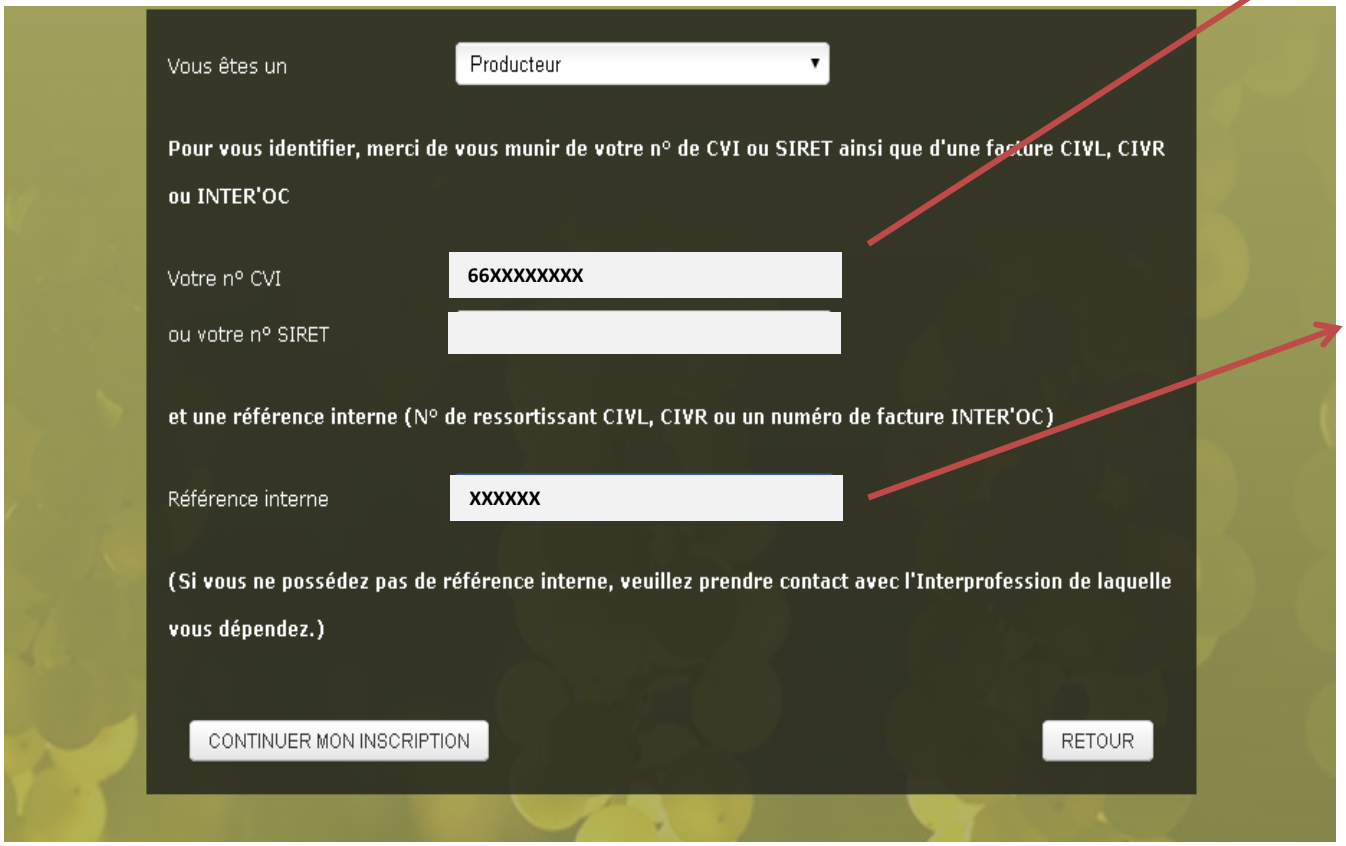
Vous êtes un
Producteur
Pour vous identifier, merci de vous munir de votre n° de CVI ou SIRET ainsi que d'une facture CIVL, CIVR ou INTER'OC
Votre n° CVI
66XXXXXXXX
ou votre n° SIRET
et une référence interne (N° de ressortissant CIVL, CIVR ou un numéro de facture INTER'OC)
Référence interne
XXXXXX
(Si vous ne possédez pas de référence interne, veuillez prendre contact avec l'Interprofession de laquelle vous dépendez.)
CONTINUER MON INSCRIPTION
RETOUR

Votre **numéro CVI** ou votre numéro de **SIRET**

ET

Votre référence interne:

- numéro CIVL
- ou CIVR
- ou numéro de facture INTER OC (de moins de 6 mois)

- «Continuer mon inscription»

4 – Vos coordonnées

La personne qui s'inscrit en premier est l'administrateur du compte (rédacteur & signataire).

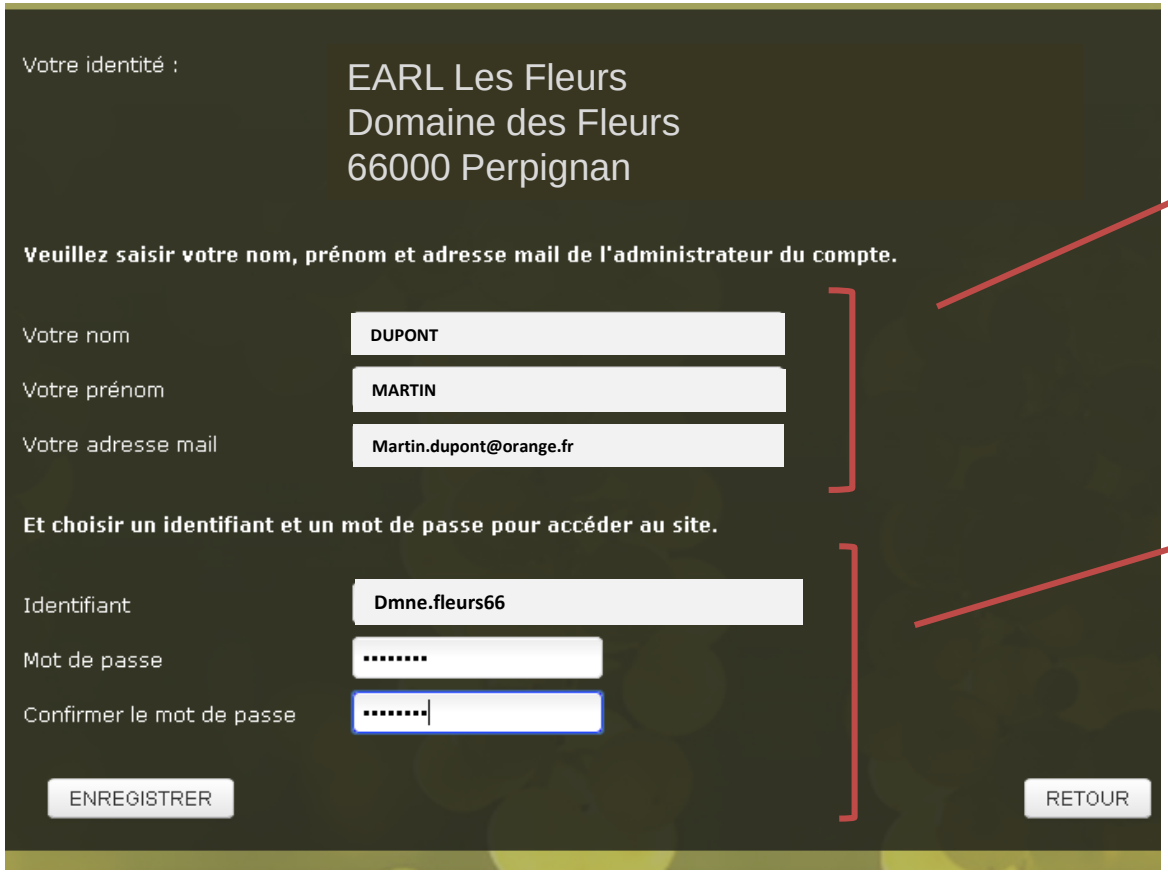

Rentrez votre nom, prénom et adresse email

Choisissez un identifiant et un mot de passe CONFIDENTIEL que vous utiliserez pour toutes vos connexions sur www.declaviti.fr

5 – Votre compte

Vous pouvez ici vérifier votre adresse et vos coordonnées téléphoniques (et les modifier si besoin).

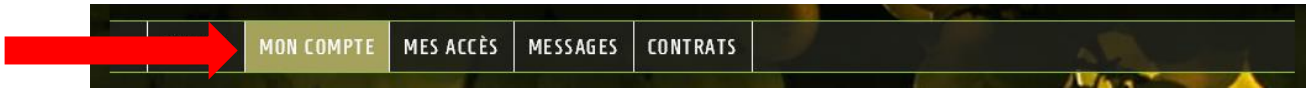

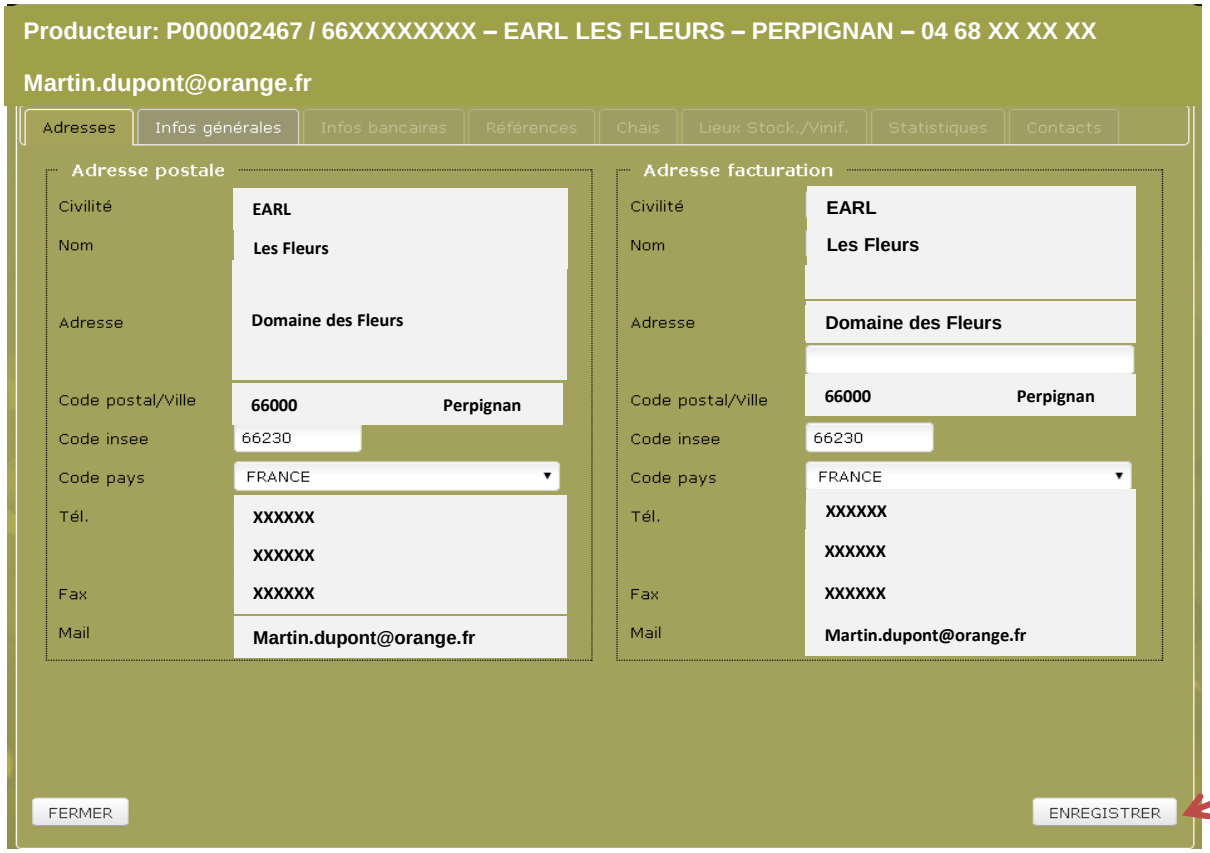

Enregistrer
(si modifications)

Retour au Sommaire

6 – Vos Accès

Ici vous pouvez gérer l'identité et les droits des différents utilisateurs:

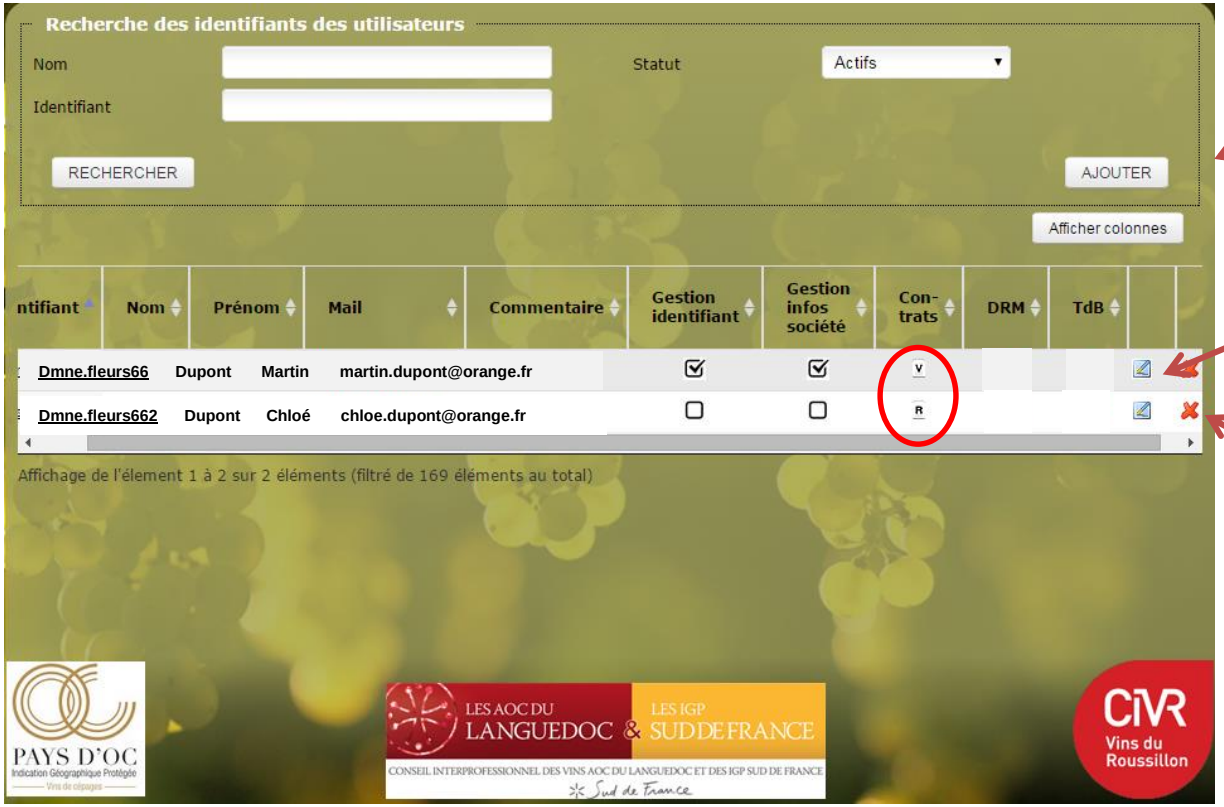

Créer de nouveaux utilisateurs en cliquant sur «AJOUTER»

Gérer leurs droits:
V = Validation
R = Rédaction seulement

Désactiver les utilisateurs existants avec la croix rouge

La personne qui s'inscrit en premier est l'administrateur du compte (rédacteur & signataire).

A savoir : seuls les signataires recevront les informations par mail (demande de signature d'un contrat, information de sa validation/modification/annulation).

Création d'un utilisateur

Après avoir cliqué sur « Ajouter », vous pourrez renseigner les 3 onglets :
Identité, Droits et Droits/chais, puis cliquer sur «ENREGISTRER ».

Affectation de ses droits

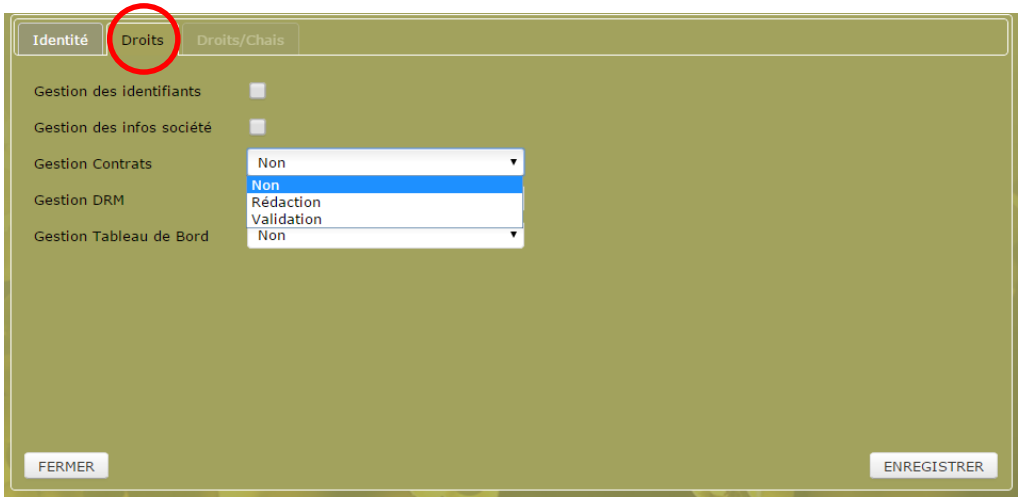

7 -Statuts de vos contrats

Au fur et à mesure de leur vie les contrats changent de statut

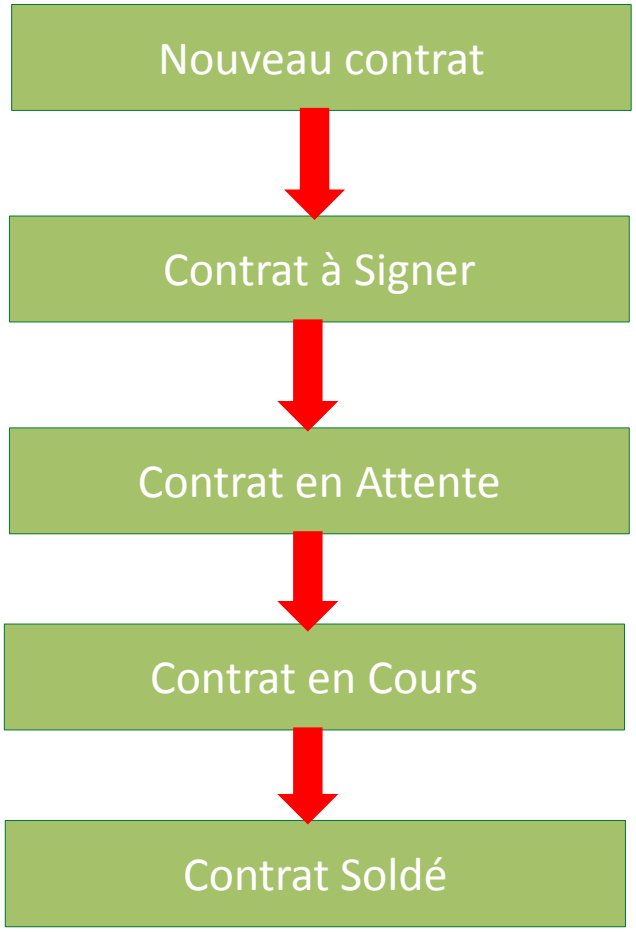

Vous permet de créer un nouveau contrat d'achat de vin.

Contrat en attente de votre signature, que vous en soyez ou non le rédacteur

Contrat déjà signé par vous (rédigé ou non par vos soins), en attente de validation par une autre des parties (autre ressortissant ou interprofession)

Contrat signé par toutes les parties, validé par l'interprofession : retiraison désormais possible.

L'intégralité du volume contractualisé a été retiré.
5 ans d'historique de contrats soldés est disponible.

8 – Nouveau contrat

- Cliquez sur «Nouveau Contrat»:
  sur la page **ACCUEIL** **ou** sur la page **CONTRATS**

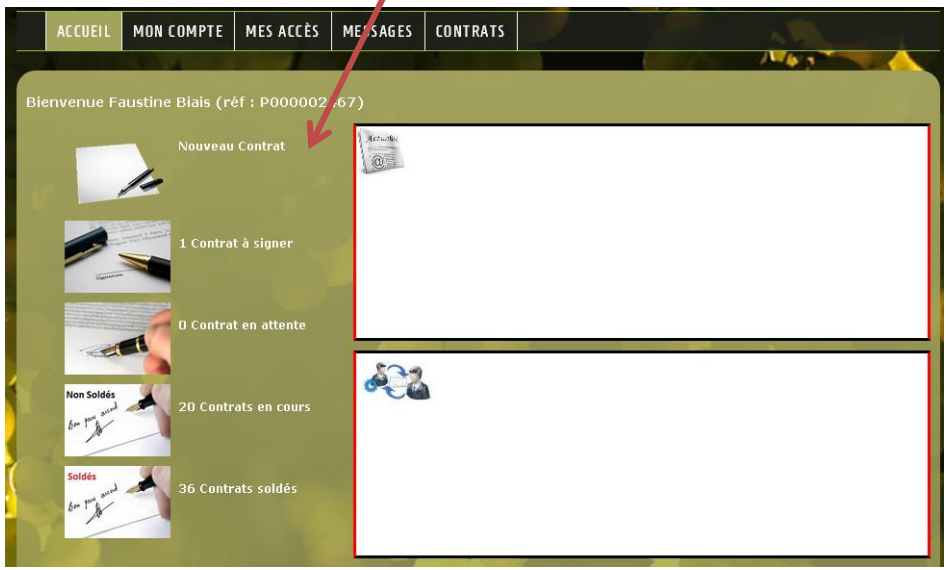

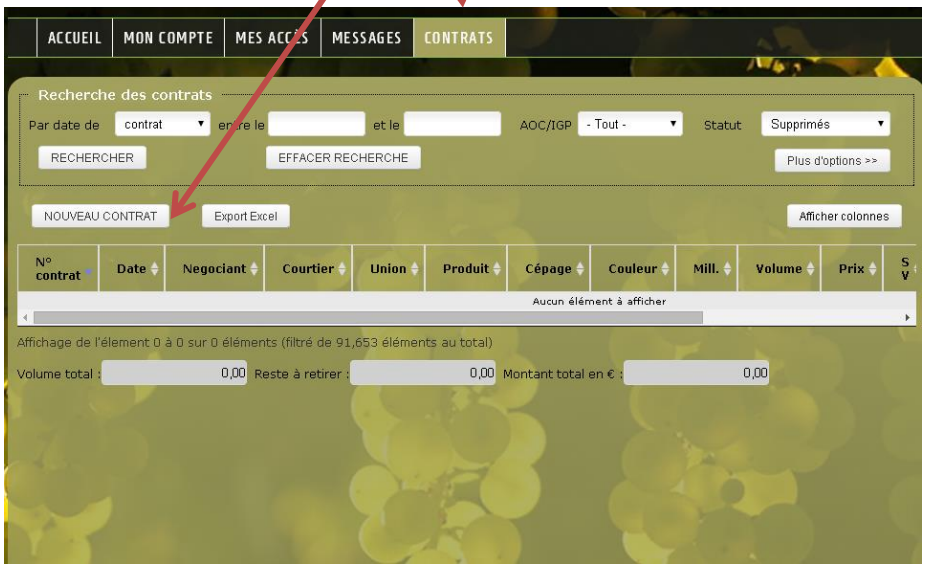

- Rédaction d’un nouveau contrat : 4 étapes

- Etape 1 : Renseigner l’Acheteur / le Vendeur

- Etape 2 : Renseigner l’Union / le Courtier (s’il y a lieu)

- Etape 3 : Renseigner le produit, ses caractéristiques, sa date de livraison

- Etape 4 : Renseigner les conditions du contrat
Enregistrer comme brouillon ou le signer directement

- Etape 1 : Renseigner l'acheteur et le vendeur

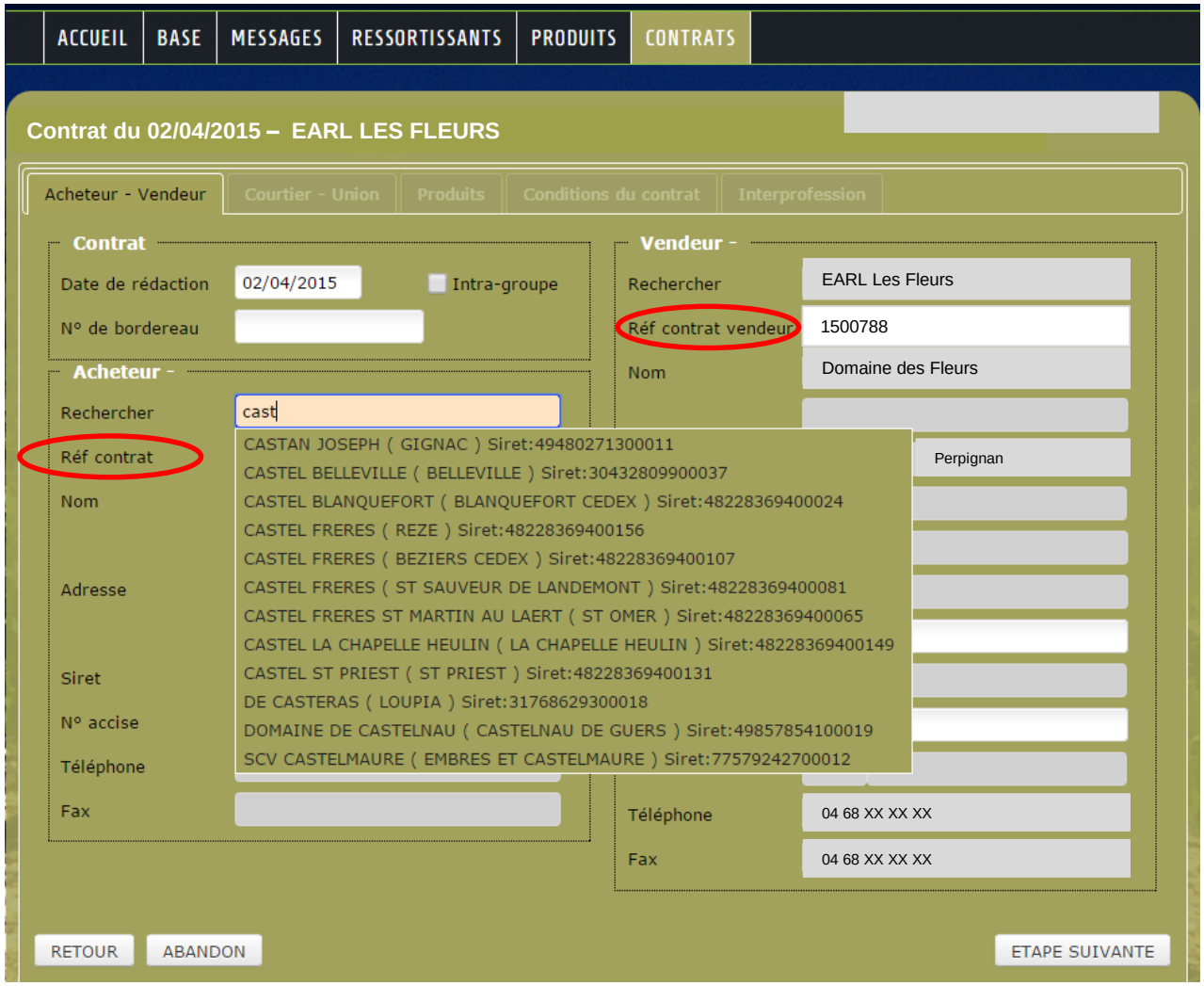

Les champs en orange sont ceux nécessaires à la validation du contrat.

La partie qui vous concerne est déjà **pré-remplie.**

Vous devez donc remplir **uniquement** l'autre partie: commencez à taper le nom (ou CVI / Siret) et les différentes structures apparaitront.

Sélectionnez celle qui vous intéresse.

Cliquez sur «**ETAPE SUIVANTE**» pour poursuivre

➲ Chaque partie au contrat peut renseigner son **numéro d'affaire interne** dans « Réf contrat »

- Etape 2 : Renseigner l'Union et le courtier

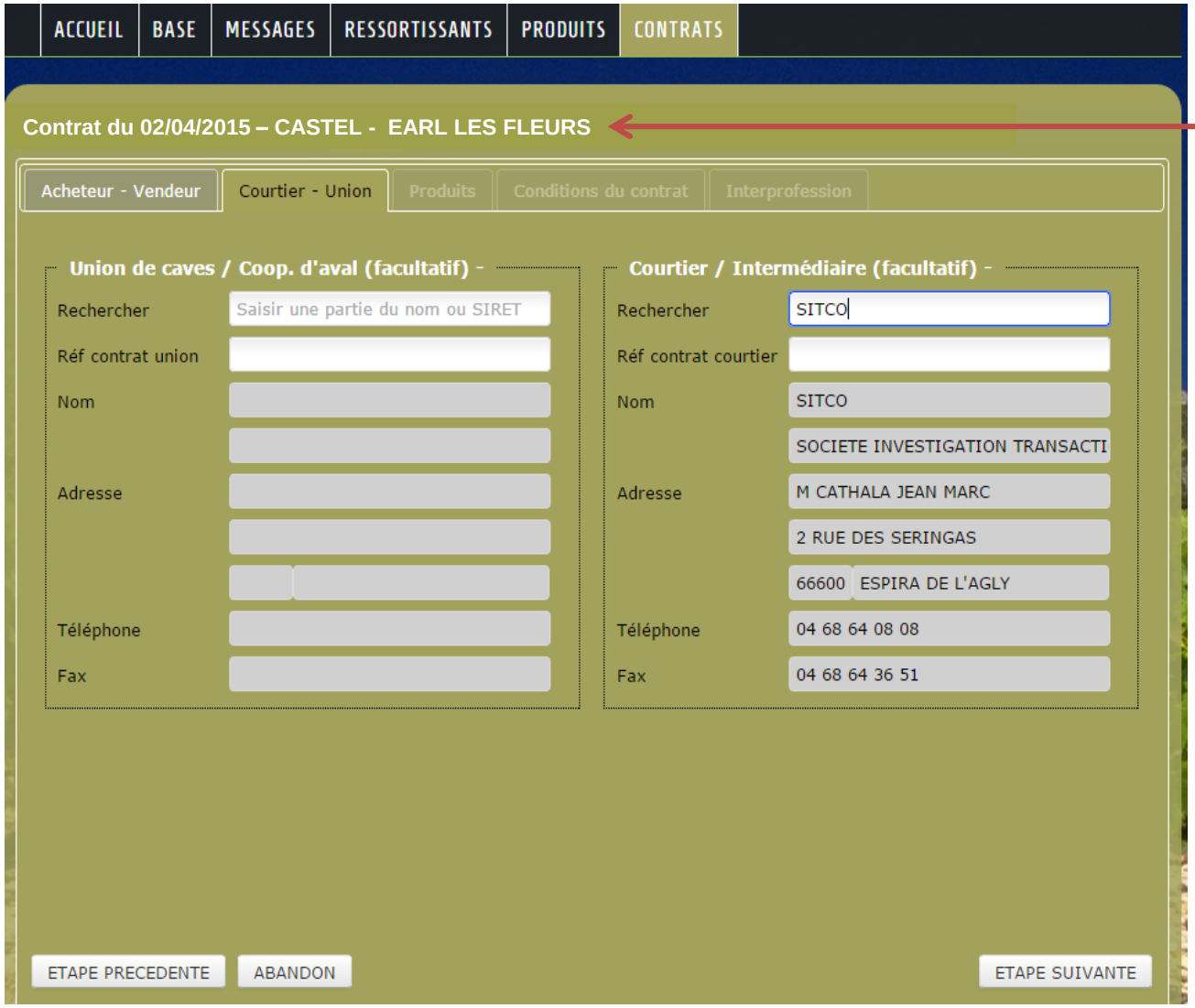

Les noms des 2 parties apparaissent maintenant en haut du contrat.

De la même façon, sélectionnez :

Une Union de caves ou un Courtier, s'il y a lieu.

Ensuite, cliquez sur **«ETAPE SUIVANTE»**

- Etape 3 : Renseigner le produit

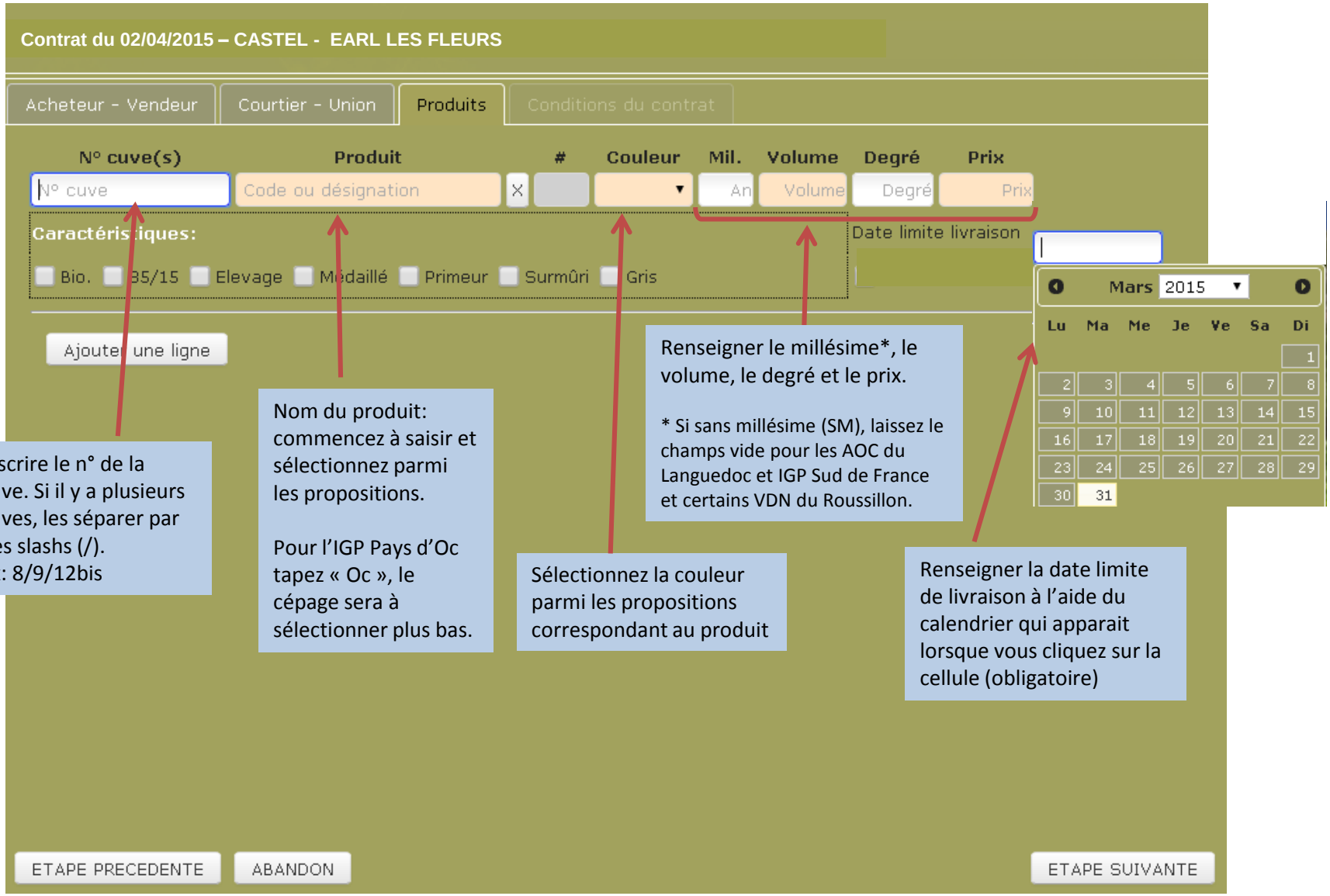

Inscrire le n° de la cuve. Si il y a plusieurs cuves, les séparer par des slashs (/).
Ex: 8/9/12bis

Nom du produit: commencez à saisir et sélectionnez parmi les propositions.

Pour l'IGP Pays d'Oc tapez « Oc », le cépage sera à sélectionner plus bas.

Sélectionnez la couleur parmi les propositions correspondant au produit

Renseigner le millésime*, le volume, le degré et le prix.

* Si sans millésime (SM), laissez le champs vide pour les AOC du Languedoc et IGP Sud de France et certains VDN du Roussillon.

Renseigner la date limite de livraison à l'aide du calendrier qui apparait lorsque vous cliquez sur la cellule (obligatoire)

- Pour les AOC, un menu déroulant nommé «Caractéristiques» apparait sous le nom du produit avec 4 propositions: Vierge, Générique, Domaine ou Château.

Un champ libre à droite vous permet de compléter la mention (nom de cuvée, Réserve, nom de Domaine/Château, etc…).

- Vous pouvez aussi préciser sur cette page si le vin est BIO, médaillé, Primeur, si la règle des 85/15 a été utilisée etc… en cochant la case correspondante.

- La règle du 85/15 :

Elle peut s'appliquer **au millésime** : **Cocher la case 85/15** (quel que soit le taux du millésime principal, cela donne juste l'information de l'utilisation de la règle) et **indiquez 100% en taux du cépage**

Ou s'appliquer **au cépage** : Vous vendez une cuve de Sauvignon et avez utilisé la règle dite du « 85/15 », **cochez la case « 85/15 »** et **indiquez le taux du cépage** que vous vendez (taux compris entre 85 et 99%).
(Vous ne devez pas renseigner le cépage secondaire).

Retour au Sommaire

- Pour certaines IGP (Pays d'Oc, Côtes Catalanes, Pays d'Hérault, Gard, Aude…), vous pouvez enregistrer des contrats bi ou tri-cépages, en indiquant la proportion de chacun d'entre eux, après les avoir sélectionnés.

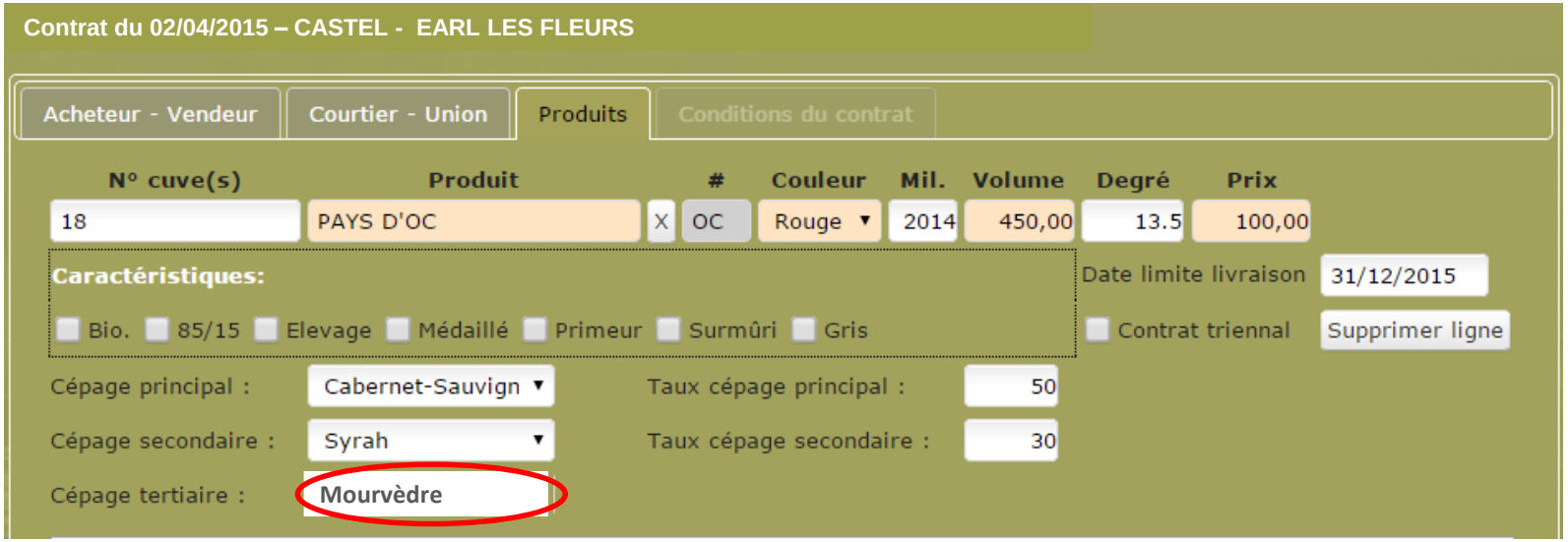

Vous pouvez ajouter plusieurs lignes sur le même contrat

Cliquer sur «Ajouter une ligne» et renseignez le nouveau produit.

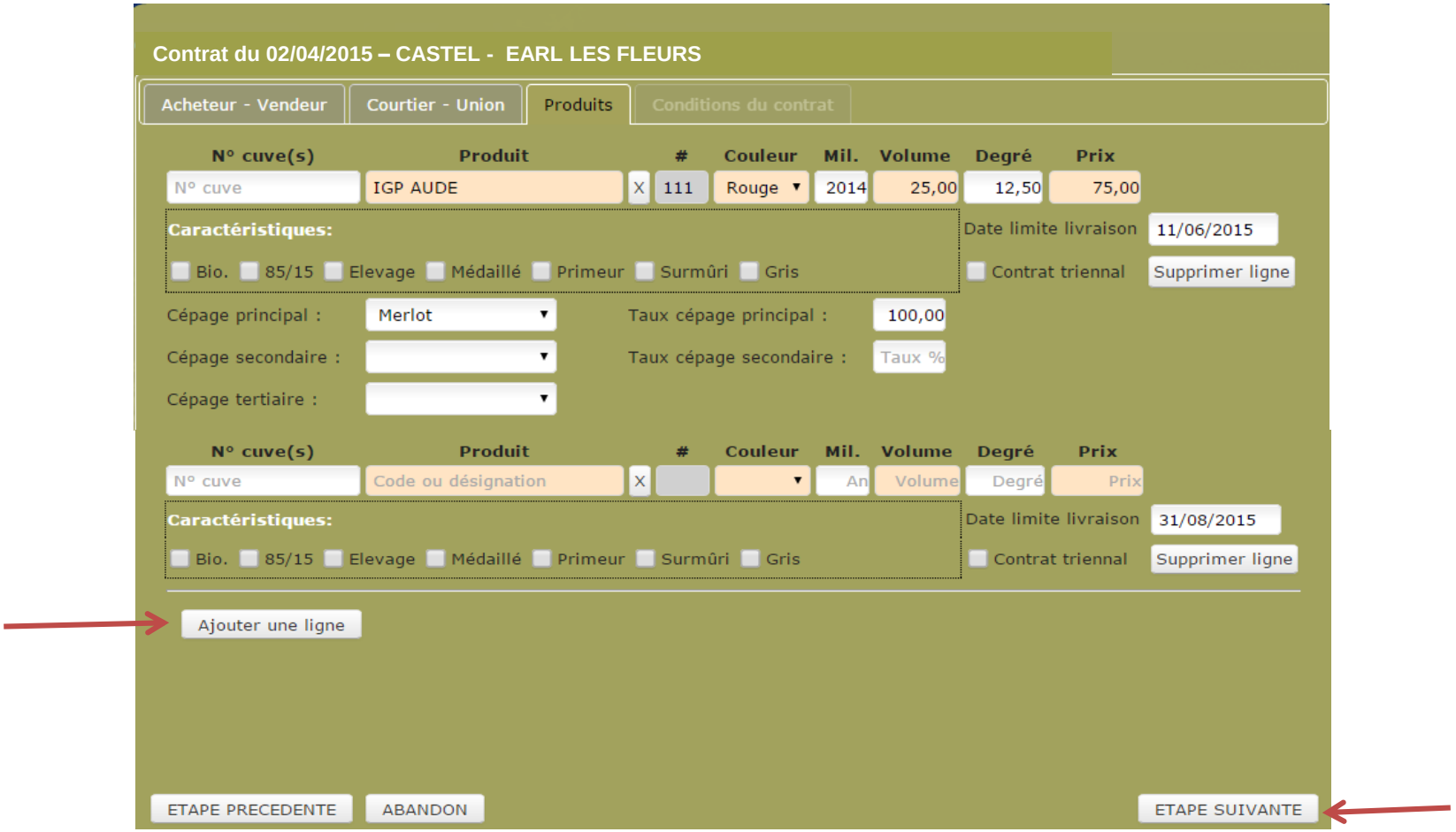

- Une fois terminé, cliquez sur «ETAPE SUIVANTE» pour continuer.

- Etape 4 : Renseigner les conditions du contrat - Enregistrer votre contrat

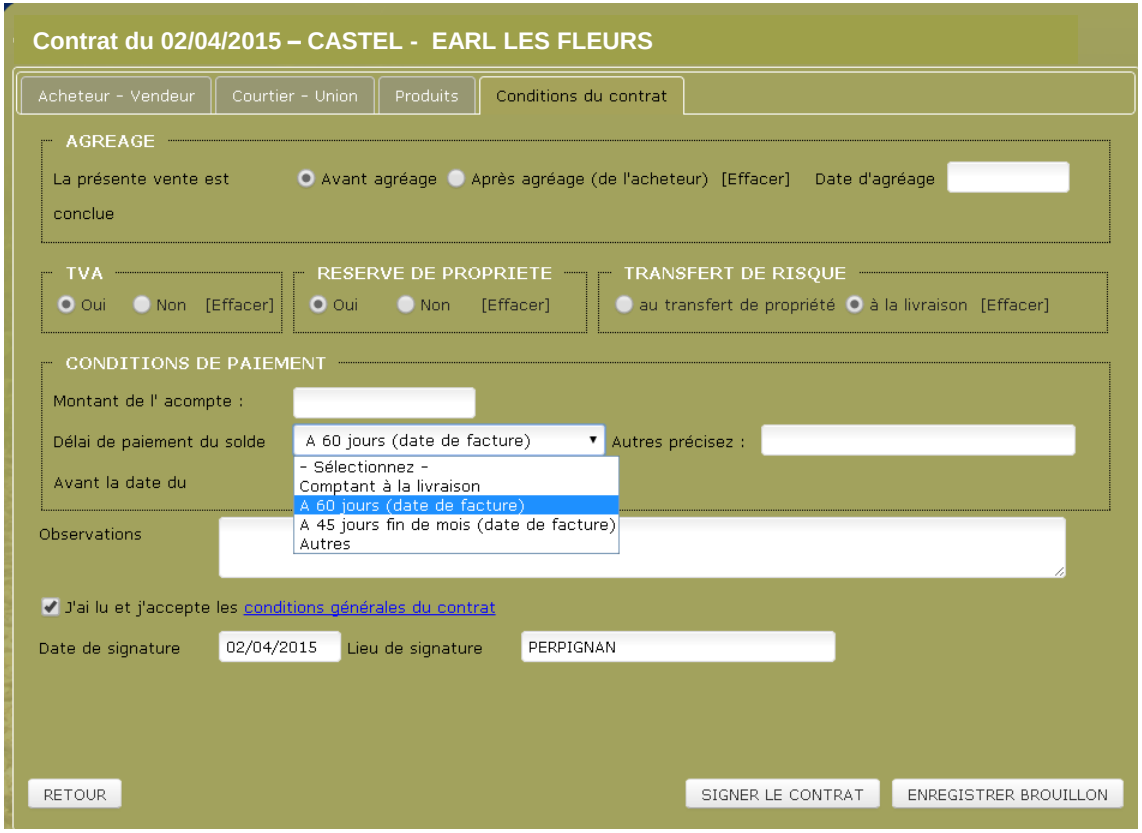

Renseignez les conditions de vente

Cochez «J'ai lu et j'accepte les conditions générales du contrat», datez et modifiez le lieu de signature si besoin

«Enregistrer le brouillon» si vous voulez y revenir plus tard
(le contrat sera entièrement modifiable et seulement visible par vous)

ou

«Signer le Contrat»
si vous avez terminé
(vous ne pourrez plus en modifier le contenu)

Dans tous les cas **un numéro de contrat provisoire vous sera attribué,** et s'affichera dans un cadre vert, en haut de la page suivante.

Si vous avez « Signé » ce contrat, un mail sera envoyé automatiquement aux autres parties (si elles sont inscrites) pour leur demander de venir le co-signer, le contrat apparaitra chez elles en statut « A signer».
Si une des parties n'est pas inscrite, voir procédure Chapitre 11, p. 26 .

- Après avoir enregistré le contrat, vous arrivez automatiquement sur l'onglet **CONTRATS**, et vous voyez tous vos contrats depuis 2012 :

  - En BLEU: les «CONTRATS A SIGNER»

  - En VERT: les contrats signés «EN ATTENTE» de co-signature et de validation par l'interprofession

  - En NOIR : les «CONTRATS EN COURS», enregistré par l'interprofession
  ⇨ retiraison possible

  - En VIOLET: les «CONTRATS SOLDES»

- Votre dernier contrat saisi apparait en tête de liste.

Si vous avez saisi plusieurs lignes, vous aurez un numéro de contrat par ligne de produit.

- Vous pouvez les trier par colonne, et ajouter/supprimer des colonnes (grâce au bouton « Afficher colonnes »).

N° du CONTRAT:

Le **numéro de contrat vous sera attribué lors de la validation par l'interprofession**

Ex :1504L00012 soit « 15 » pour l'année, « 04 » pour le mois, « L » pour contrat CIVL, « C » pour contrat INTER OC, « R » pour contrat CIVR, 5 chiffres.

Avant cela, le contrat porte un numéro provisoire (Ex : PROVR00106).

9 – Actions

En cliquant sur un contrat, une fenêtre s'ouvre et vous pouvez :

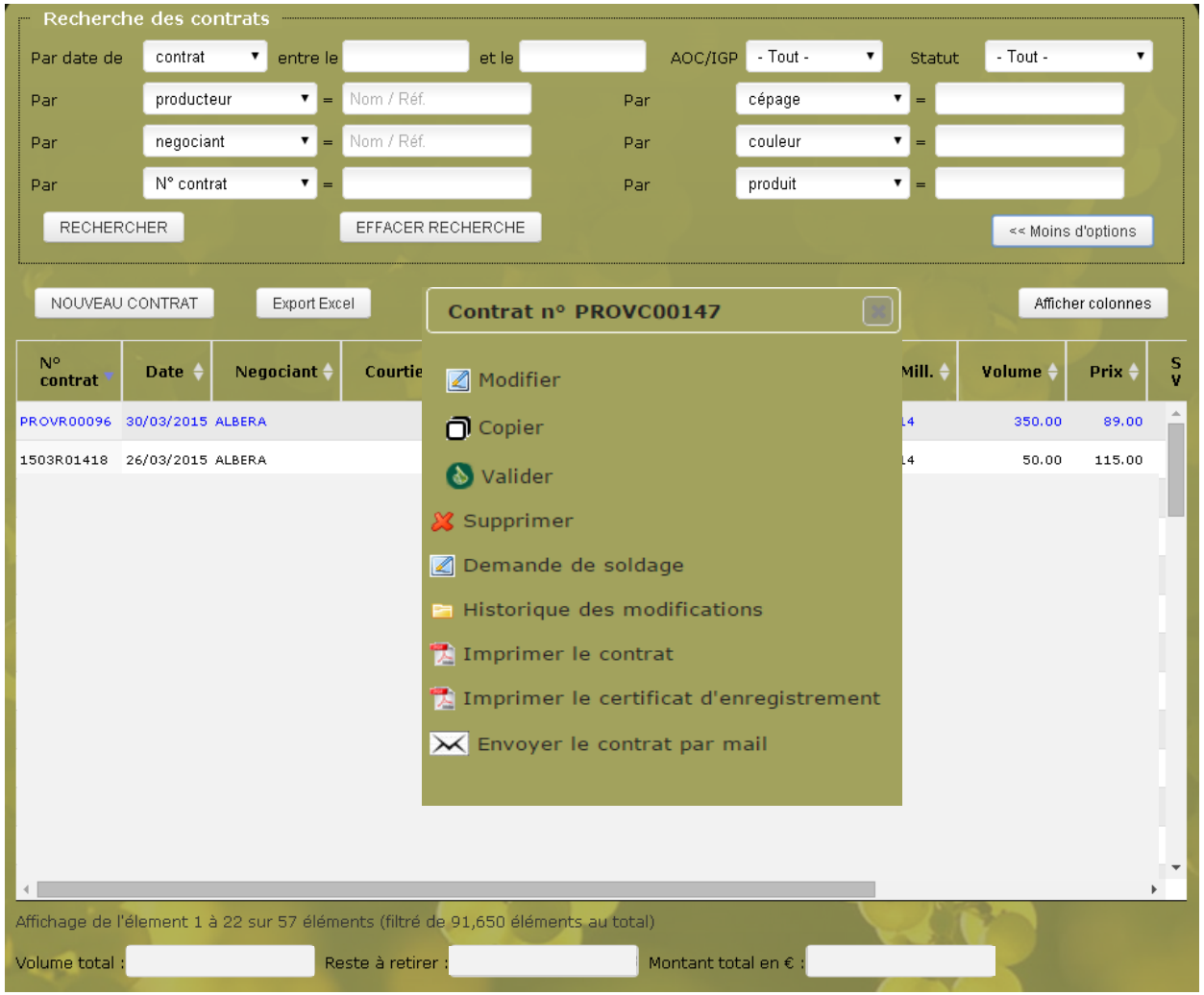

- **Modifier**
- **Copier** (dupliquer)
- **Valider**
- **Supprimer** (contrat brouillon uniquement)
- **Solder** (Voir p.28)
- Visionner l'**historique des modifications** effectuées
- **Imprimer** le contrat
- **Envoyer par email** (aux inscrits uniquement).

10 – Consultation et Gestion

Ici vous pouvez : Créer / Rechercher / Consulter l'ensemble de vos contrats.

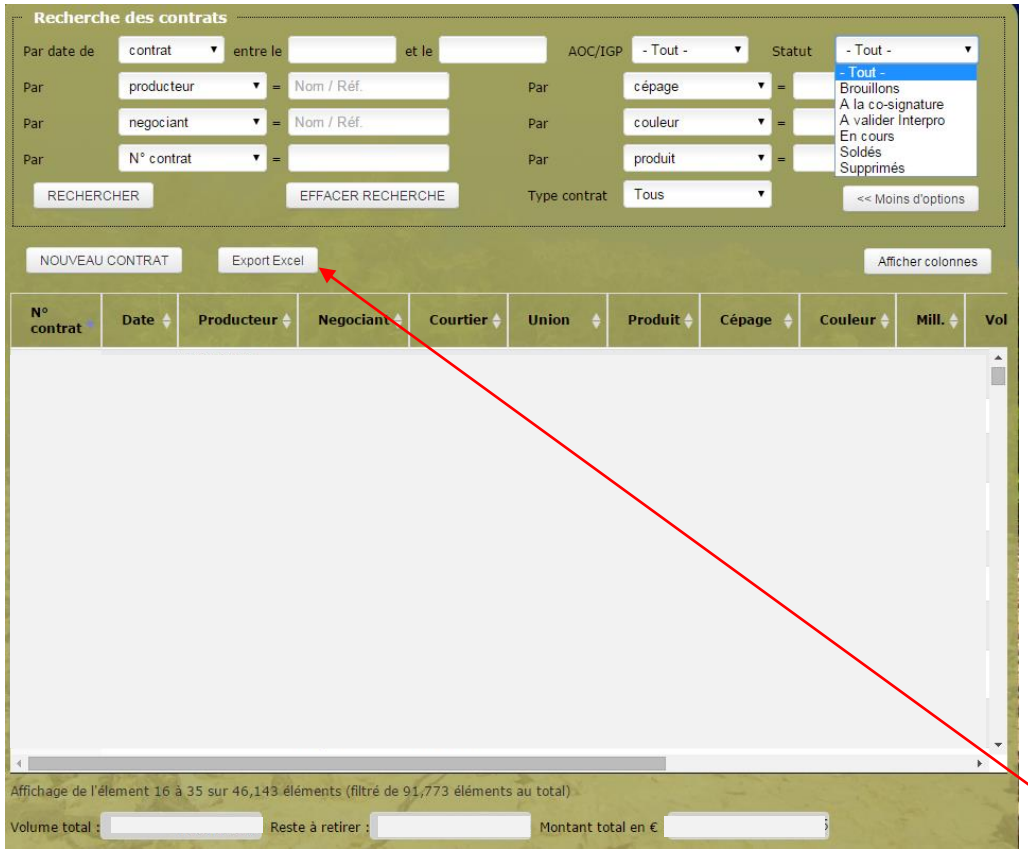

<u>En effectuant vos recherches par</u> :

Date / Catégorie / Statut / Numéro
(Ancien numéro interprofessionnel, nouveau numéro DECLAVITI, référence interne, numéro de bordereau)

<u>Ou en croisant des données</u> :

Producteur / Négociant / Courtier
Produit/ Cépage / Couleur
Millésime…

Sélectionner vos critères de recherches et **cliquer sur «RECHERCHER»**

Une fois la liste affichée, vous pouvez l'extraire sur Excel, par le bouton « Export Excel »

Vous pouvez visualiser le **volume total contractualisé** (retiré ou non), ainsi que la valeur de vos contrats.

Ce calcul s'applique sur la sélection faite en haut de page (Ex: IGP Pays d'Oc Merlot rouge 2014)

Vous pourrez également visualiser les volumes retirés sur les contrats, et accéder aux retiraisons dès que les DRM seront dématérialisées.

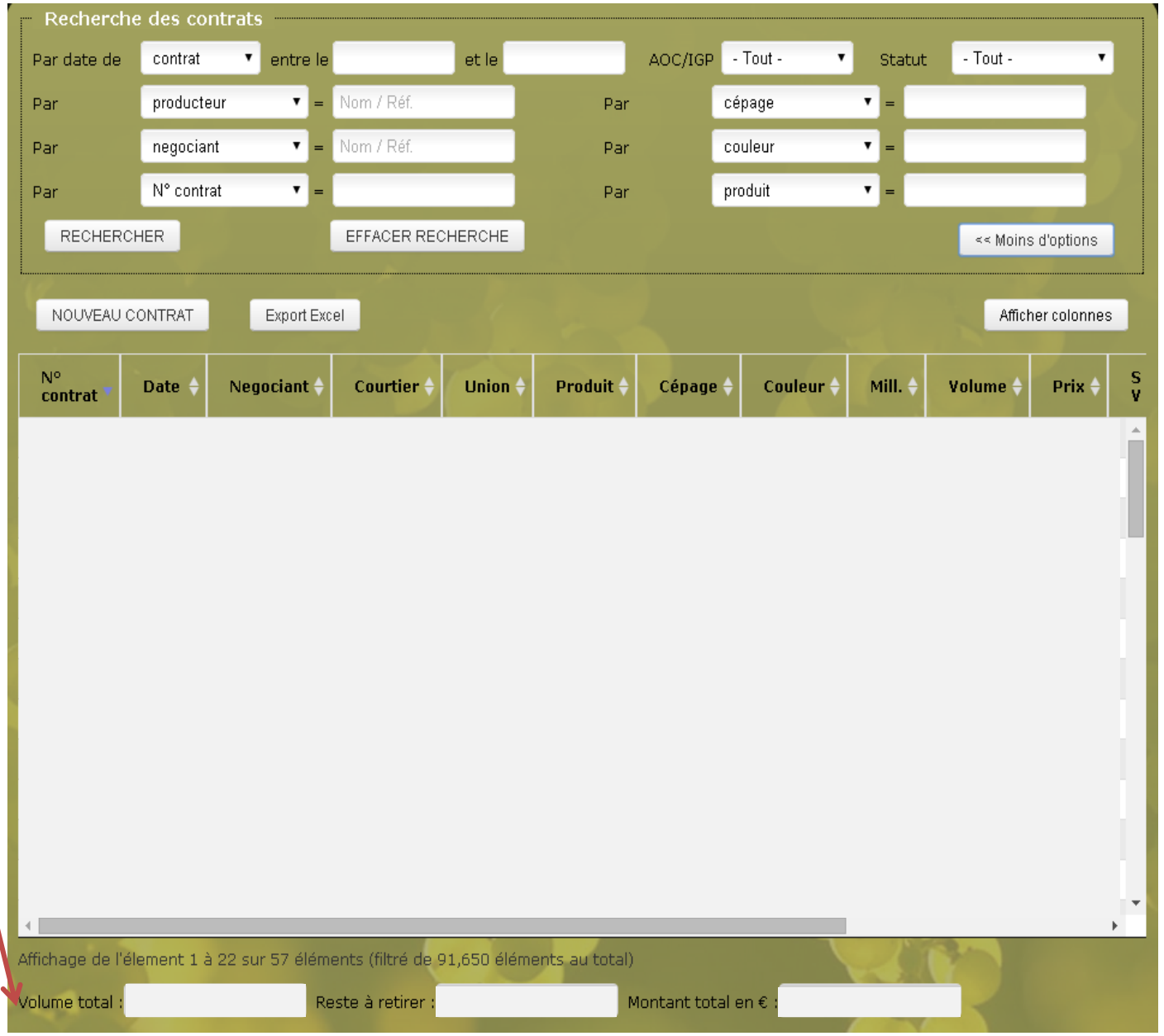

11 – Contrat avec un opérateur non inscrit sur Déclaviti

Il s'agit d'un contrat dit « mixte » : **mi-dématérialisé** / **mi-papier**

La procédure est donc mixte :

- Le rédacteur du contrat le crée et le valide sur déclaviti
- Le rédacteur imprime le contrat en pdf et l'envoie (fax/courrier) à son co-contractant qui n'est pas inscrit sur Déclaviti
- Ce dernier signe le contrat papier reçu et l'envoie à l'interprofession en charge de la gestion du produit
- L'interprofession a ainsi l'ensemble des signatures des parties : signature électronique d'une partie sur Déclaviti, et signature sur contrat papier de l'autre partie
- L'interprofession valide le contrat et lui affecte un numéro de contrat définitif
- La partie connectée reçoit le mail de validation de l'interprofession
- La partie non connectée recevra de la part de l'interprofession un exemplaire papier du contrat validé.

➲ Pour faciliter la sélection des contrats à imprimer : les noms des opérateurs non inscrits apparaîtront en gras dans la liste des contrats.

12 – Modifications

- Statut **«Brouillon» :** tout est modifiable (sauf Acheteur/Vendeur)
- Cliquez sur «Enregistrez les modifications» pour valider.
- Statut **«En attente»** et **«En cours»,** vous pouvez seulement modifier les champs « références internes »:

Important :
Pour toute autre modification (Volume, degré, Bio, date de livraison…),
vous devez en faire la demande à l'interprofession en charge du produit.

CIVR Vins du Roussillon

ecostat@vins-du-roussillon.com
04 68 51 59 92

LES AOC DU LANGUEDOC & LES IGP SUD DE FRANCE
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC DU LANGUEDOC ET DES IGP SUD DE FRANCE
Sud de France

declaviti@languedoc-wines.com
04 68 90 38 35
04 68 90 23 45
04 68 90 13 23
04 67 07 03 36

PAYS D'OC
Indication Géographique Protégée
Vins de cépages

declaviti@interoc.fr
04 67 82 19 31
04 67 82 19 34
04 67 82 18 16
04 67 82 19 32

Retour au sommaire

13 – Soldage

Si le volume contractualisé ne sera pas retiré en totalité par l'acheteur, vous pouvez **SOLDER** votre contrat, en double cliquant sur le contrat concerné, ou en cliquant sur le bouton « Actions » puis sur « Demande de soldage ».

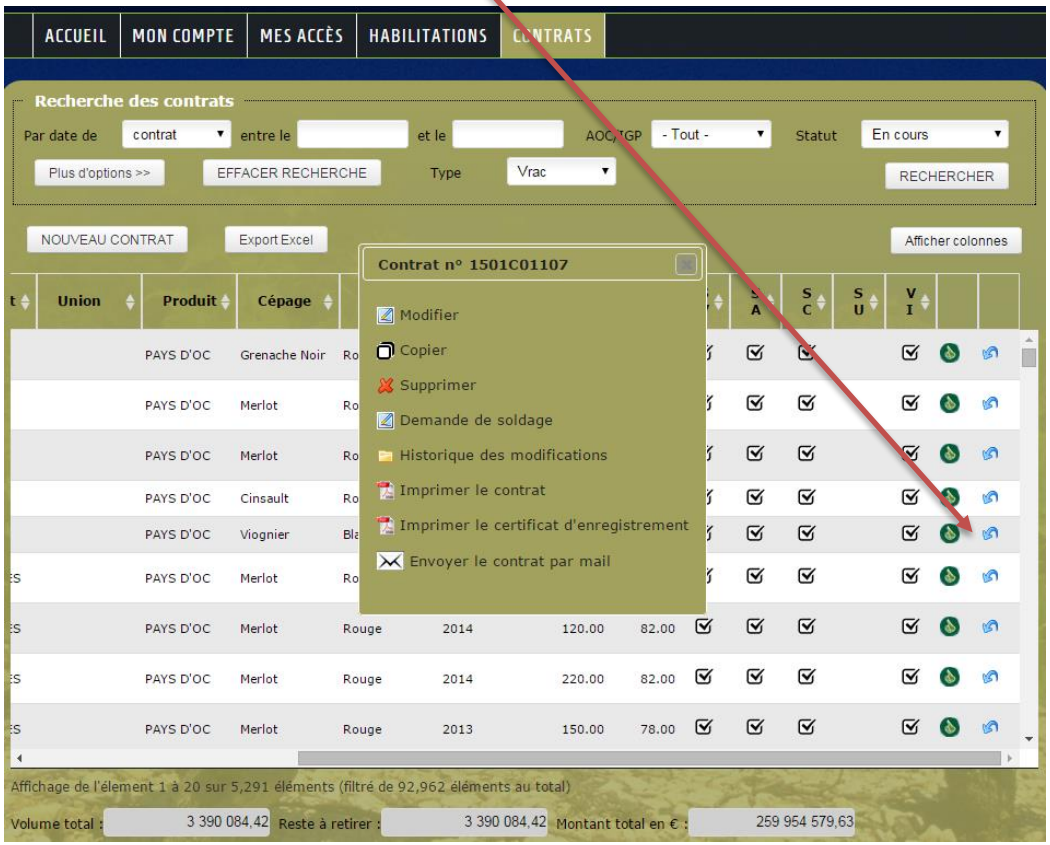

Un mail d'information sera envoyé automatiquement à toutes les parties inscrites sur DECLAVITI.
Celles qui ne le sont pas recevront un fax de la part de l'interprofession concernée.

- Les parties auront ainsi 10 jours pour manifester leur désaccord auprès de l'interprofession.
- Passé ce délai, le contrat sera automatiquement soldé (volume restant ne pourra plus être retiré).

14 – Habilitations

Ce module permet à une structure d'en habiliter une autre.

Qu'est-ce qu'une habilitation ?

Par exemple, si une cave habilite un courtier, la cave permet au courtier de signer pour son compte.
Cela signifie que la validation (=signature électronique) du courtier vaudra validation pour la cave.

Pour habiliter une structure il vous suffit :

- d'imprimer le formulaire d'habilitation, en 3 ex.
  (1 pour chaque partie
  + 1 pour l'interprofession),
- de le compléter
- le faire signer par les 2 parties (+ cachet société)
- de l'envoyer à une interprofession qui vous habilitera sur DECLAVITI

HABILITATIONS
CONTRATS
Une structure peut en habiliter une autre à l'effet de renseigner le site www.DECLAVITI.FR
et de valider pour son compte les
CONTRATS D'ACHAT VRAC DE VIN A INDICATION GEOGRAPHIQUE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON.
A cette fin, fixer les conditions des ventes et régulariser ces contrats pour son compte, avec ou sans tierce partie,
et sous réserve du respect des engagements statutaires respectifs des soussignés
ou de leurs accords commerciaux ou de courtage en vigueur.
La présente habilitation est consentie sans condition de durée mais peut être révoquée par l'une ou l'autre des parties
à tout moment sans préavis, sous réserve d'information de la Fédération InterSud de France.
Télécharger la procédure d'habilitation
Vos habilitations existantes
LES AOC DU LANGUEDOC & LES IGP SUD DE FRANCE
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC DU LANGUEDOC ET DES IGP SUD DE FRANCE
CIVR Vins du Roussillon

Une fois les habilitations créées, par l'interprofession, vous pourrez les consulter librement

14 – Habilitations

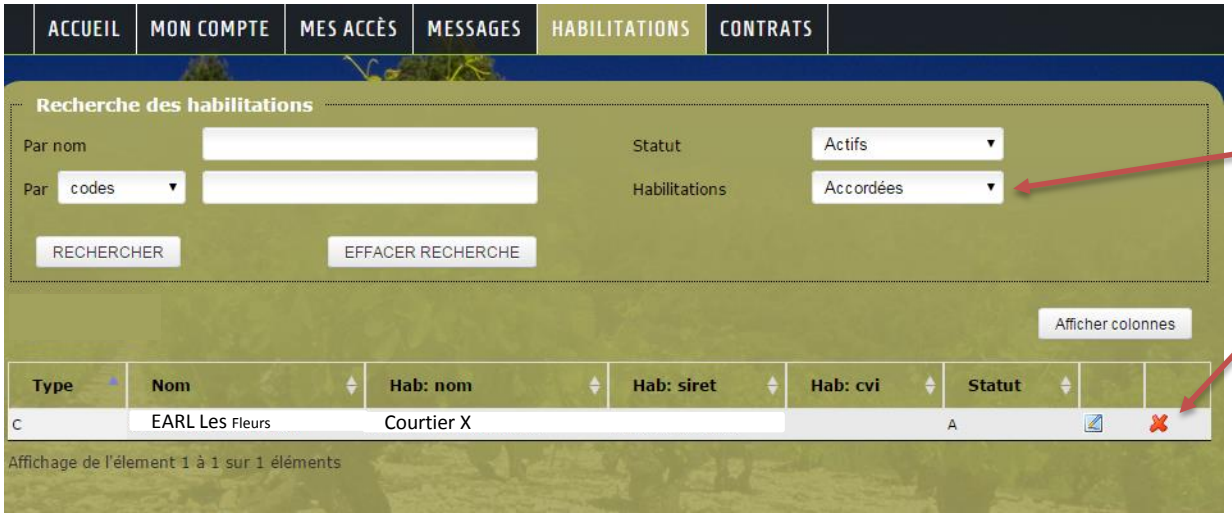

Vous pouvez consulter sur ce module, les habilitations que vous aurez accordées ou reçues.

Vous pouvez à tout moment supprimer une habilitation.

➲ Dans cet exemple, le Domaine Les Fleurs a habilité le Courtier X.

Si vous habilitez une structure tierce, vous serez toujours informé par mail de la création d'un contrat vous concernant, mais vous n'aurez plus besoin de le valider.

Ce module a été créé dans le cadre des contrats intra-groupes, mais peut être utilisé par tous.

15 –Produits éligibles à la saisie des Contrats d'achat de vrac

- IGP Régionale

PAYS D'OC

- IGP de département

PAYS D'HÉRAULT + Mentions complémentaires
GARD
AUDE + Mentions complémentaires (MC)

- IGP de territoire

CEVENNES
CITE DE CARCASSONNE
COTEAUX DE CEZE
COTEAUX DE NARBONNE
COTEAUX DE PEYRIAC
COTEAUX D'ENSERUNE
COTEAUX DU LIBRON
COTEAUX DU PONT DU GARD
COTES CATALANES
COTES DE PERIGNAN
COTES DE THAU
COTES DU THONGUE
HAUTS DE BADENS
LA COTE VERMEILLE
LA HAUTE VALLEE DE L'AUDE
LA HAUTE VALLEE DE L'ORB
LA VICOMTE D'AUMELAS
PAYS CATHARE
SAINT GUILHEM LE DESERT
VALLEE DU PARADIS
VALLEE DU TORGAN

- AOC

CABARDES
CLAIRETTE DU LANGUEDOC
CORBIERES
CORBIERES BOUTENAC
FAUGERES
FITOU
LANGUEDOC
LIMOUX
MALEPERE
MINERVOIS
MINERVOIS LA LIVINIERE
PICPOUL DE PINET
SAINT CHINIAN
SAINT CHINIAN BERLOU
SAINT CHINIAN ROQUEBRUN
TERRASSES DU LARZAC
COLLIOURE
COTES DU ROUSSILLON
COTES DU ROUSSILLON LES ASPRES
COTES DU ROUSSILLON VILLAGES
COTES DU ROUSSILLON VILLAGES CARAMANY
COTES DU ROUSSILLON VILLAGES LATOUR DE FRANCE
COTES DU ROUSSILLON VILLAGES LESQUERDES
COTES DU ROUSSILLON VILLAGES TAUTAVEL
MAURY SEC

BANYULS
BANYULS GRAND CRU
MUSCAT DE FRONTIGNAN
MUSCAT DE LUNEL
MUSCAT DE MIREVAL
MUSCAT DE RIVESALTES
MUSCAT DE SAINT JEAN DE MINERVOIS
MAURY
RIVESALTES

- Lorsque vous avez terminé, pensez à vous déconnecter: